**Exercice supplémentaire** / journal marchandises et TVA / **KARL**

*Journaliser les écritures suivantes, pour la société KARL Sàrl, une PME romande qui fait commerce de nourriture pour animaux exotiques. La société est établie à Satigny (Genève) et est assujetti à la TVA (méthode effective) selon le régime de la contre-prestation convenue.*

1. Nous vendons de la marchandise à un client de Lucerne, pour un montant de CHF 4'500.- (HT, TVA à 8%).
2. Notre fournisseur habituel REMY nous vends de la marchandise pour CHF 1'000.- (HT, TVA à 2.5%). Ce prix est le prix final, prenant en compte un rabais de 5% qui nous a été accordé.
3. CHARLOTTE, une de nos clientes à qui nous avions vendu à crédit de la marchandise pour CHF 4'200.- (TTC, TVA à 8%), nous paie par virement bancaire. Elle bénéficie d’un escompte de 3% car son paiement a eu lieu dans les 10 jours.
4. Des frais d’achats concernant la marchandise achetée à REMY sont facturés par le transporteur (voir écriture 2). Nous comptabilisons la somme de CHF 130.- (TTC, tva à 8%), à payer à 10 jours avec escompte de 2% ou à 30 jours.
5. Nous vendons de la marchandise à notre client JOHN, en Argentine, pour CHF 540.-. Le cours du peso argentin est de 4.45 – 4.76. JOHN nous paiera à 30 jours.
6. Nous recevons la facture de douane concernant une marchandise importée de l’étranger : Il y a lieu de prendre en compte la TVA et CHF 50.- de frais administratifs. La marchandise importée a coûté EUR 4'000.- au taux de 1.03. Le taux de référence douanier est de 1.05. Nous réglons immédiatement par la poste.
7. Nous payons notre fournisseur DUBUIS pour CHF 6'000.- (TTC) par virement bancaire. Il nous avait vendu de la marchandise (soumise à TVA à 8%) et nous avais accordé un rabais de 15%. Aucune opération n’avait été comptabilisée.
8. Nous envoyons un devis à notre client PITTET pour de la marchandise, CHF 10'000.- (montant HT, TVA à 8%).
9. Nous comptabilisons et réglons une facture de téléphone, par virement postal, pour un montant HT de 180.- (TVA à 8%).
10. JOHN (voir n°5) nous paie par virement bancaire avec un rabais de 10%. Le cours du peso est aujourd’hui de 3.98 – 4.03. et la banque prélève CHF 4.- de frais sur la transaction.
11. Nous recevons le paiement par virement postal de JOSE, à qui nous avions vendu de la marchandise pour CHF 9'000.- (HT, TVA à 2.5%). Il a bénéficié d’un rabais de 5% pour mauvaise qualité. Aucune opération n’était comptabilisée.
12. Nous accordons un rabais de CHF 32.- (HT, TVA à 8%) à un client nous devant CHF 4'000.- (écriture déjà comptabilisée).